



**DEPARTEMENT DES LANDES (40)**

**VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 JUILLET 2024**

**N° 20240702\_02**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 26 juin 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 5/07/2024 au 6/09/2024
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 5 juillet 2024

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Jean-Marie LAFITTE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : D.M. N° 02/2024 – DÉCISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le budget principal de la Ville nécessite une décision modificative pour rajouter des crédits aux chapitres :

- 27 : paiement des actions à Aloé – compensé à l'article 10226 sur lequel tous les crédits ne devraient pas être utilisés
- 014 : reversement de la part départementale de la taxe de séjour (chgt d'imputation) – compensé par l'article 773 relatif à l'annulation d'une double facturation d'EDF.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le budget principal 2024 de la Ville,

CONSIDÉRANT la décision modificative à intervenir,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 juin 2024,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE cette décision modificative de crédits pour 2024 comme suit :

##### Section d'investissement :

D/R	I/ F	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	27	271	Titres immobilisés (actions)	5 000.00 €	
D	I	10	10226	Taxe d'aménagement	- 5 000.00 €	
		<b>TOTAL</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

##### Section de fonctionnement :

D/R	I/ F	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	014	73918	Autres reversements et restitutions sur fiscalité	3 000.00 €	
R	F	77	773	Mandats annulés		3 000.00 €
		<b>TOTAL</b>			<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.